

Procès verbal

Conseil municipal du 2 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 mai les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 26 avril 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Roselyne VALETTE, Corinne FONT, Morgane CALVET, Jean-Pierre BROUQUIL, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Jean-François PLANAVERGNE, Jean-Michel CANUT.

ÉTAIENT ABSENTS :

Christelle NAIL, Dominique MACHEFERT et Virginie SALAUN sont excusés

Corinne FONT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1 - Approbation compte rendu CM du 24/03/2022
- 2 – Délégations consenties à madame la maire pour la réhabilitation du bâtiment sis au 20 rue des postes.
- 3 - Information sur Phase PRO
- 4 - Questions diverses

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 mars 2022

En début de séance Madame la Maire demande aux élus d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 mars 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Délégations consenties à Madame la maire pour la réhabilitation du bâtiment sis au 20 rue des postes

Madame la Maire expose que lors de l'installation du conseil municipal en 2020, une délibération en date du 25 mai 2020 listait de manière exhaustive les délégations qui lui étaient consenties par le Conseil Municipal. Or, une opération de réhabilitation de bâtiments et annexes est à l'étude et nécessite certains ajustements des délégations déjà consenties. Madame la maire sollicite le conseil pour se voir confier des délégations complémentaires dans le but de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier à Madame la Maire, pour l'opération "Réhabilitation bâtiments et annexes sis 20 rue des Postes" les délégations suivantes :

- procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et des modificatifs, au besoin
- signer toute convention nécessaire à la cession future, notamment avec l'Établissement Public Foncier Occitanie, portant sur l'ensemble des bâtiments, des annexes et du foncier,
- prendre toute décision concernant tant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés et des accords-cadres que toute décision concernant leurs avenants ainsi que ceux passés avec le maître d'œuvre, dans la limite des crédits inscrits au budget,

- de réaliser les lignes de trésorerie nécessaires à ladite opération prévues au BP,
- de réaliser le prêt idoine portant sur l'opération sus citée,
- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Madame la maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Information sur le chiffrage « phase PRO » réhabilitation bâtiment sis 20 rue des postes

Retour sur la réunion du 29 avril :

Le chiffrage retenu en phase PRO est 1 021 266,16€, il tient compte des options suivantes :

- réalisation des boxs
- Interphonie
- Muret extérieur devant logement
- Plancher chauffant

Ce sont 12 lots concernés à savoir VRD-Espace vert, Démolitions, Fondation-gros œuvre, revêtement de façade, charpente-couverture-zinguerie, menuiseries extérieures, cloisons-doublage-faux-plafonds, menuiseries intérieures, électricité-vmc, CVC, Peinture, revêtement de sol-faïence.

Mr LOUBRADOU du SDAIL nous demande de faire remonter nos observations au regard des éléments fournis par l'architecte. Mr LOUBRADOU nous fera également un retour des remarques sur la Phase PRO. Une réunion aura lieu le mardi 24 mai afin d'échanger avec l'architecte et Mr LOUBRADOU sur les remarques. Au préalable, ceux qui le souhaitent sont invités le 5 mai à 18 heures afin de faire remonter les remarques à l'architecte lors de la prochaine rencontre du 11 mai 2022.

L'agence CD2I par l'intermédiaire de Rémi CABANES doit chiffrer le coût de la PAC géothermique et PAC Conventioneelle ainsi que les coûts de fonctionnement des 2 systèmes pour le 24 mai.

Retour de la rencontre avec Mr le sous-préfet, Mr REGNY : Dossier DETR en cours d'étude.

Ce dernier nous indique que le bureau de la directrice de l'école ne peut avoir sa place dans ces bâtiments car il doit se situer au sein de l'école.

Nous lui avons présenté les derniers plans transmis par l'architecte suite aux remarques de l'ABF (Architecte Bâtiments de France).

4 - Informations diverses

Madame La Maire informe sur les points suivants :

1 - Devis renouvellement matériel informatique école :

Le matériel informatique étant devenu obsolète, il convient de remplacer les équipements existants. Mr Julien LEVIGNE a fait réaliser deux devis pour équiper les salles de classe soit :

- 1- SAS I-Médias pour un montant de 3465,60 € sans la dépose de l'existant et sans la formation
- 2- PSI Toulouse pour un montant de 3934,13 € avec dépose de l'existant et formation.

Julien précise qu'une entreprise sort du lot car elle équipe une partie des établissements de Midi Pyrénées.

Après discussion, nous demanderons aux maîtresses l'utilité du pack formation et si pas utile, nous validerons le devis de PSI Toulouse.

2- Calvaire :

Les travaux du calvaire ont commencé et il s'avère que les pierres sont gelées, l'artisan propose de les changer avec un devis complémentaire de 1500 € HT soit 1800 € TTC. Madame La maire précise qu'elle a signé le devis dans le cadre de ses délégations.

Les travaux sont à l'arrêt en attendant que les pierres commandées parviennent à l'artisan. L'assemblée confirme la nécessité de faire ces travaux.

3- Façade Ouest, devis complémentaire,

Mr BROUQUIL Jean Pierre précise que les armoires électriques ne sont pas esthétiques sur la façade rénovée et qu'il serait préférable de faire réaliser un habillage. Un devis de 1700 € est proposé pour ces travaux. Après discussion, l'assemblée valide ces travaux.

4- Fermeture de la perception de Lalbenque le 31082022 :

Suite à cette fermeture nous serons rattachés à la DGFIP de Cahors. Une personne sera dédiée à la commune.

5 -Suivi délégations :

► 2 devis sont signés pour diagnostic de deux logements (école et agence postale-mairie), montant total de 610 € TTC,

► Quittance assurance suite à vol signée pour un montant de 1675,97 €. Le détail est présenté à l'assemblée.

6 – Cérémonie du 8 mai :

L'heure est avancée à 11h15. Absence de Mr Hardouin, souffrant, en tant que porte-drapeaux, il est remplacé par Mr. Gilbert RODRIGUES.

Les textes réceptionnés sont transmis aux élus. Vérification que les boissons et autres pour le pot de l'amitié et la gerbe soient bien pris en charge.

A cette occasion, Madame la Maire exposera la situation du PLUI en mettant à disposition le plan de la commune et en se prêtant aux questions de l'assistance. Elle mettra également à disposition les plans du projet de réhabilitation du bâtiment sis 20 rue des postes.

8 - Association chemins en Quercy :

L'objectif de cette association est de faire connaître la commune autrement que par le fait de la traversée par une marche. L'idée étant de connaître son patrimoine, ses activités, son potentiel économique mais aussi pouvoir entretenir à minima le circuit sur la commune qui relie les autres communes. Une date sera à déterminer avec Mr Baffalio Pierre qui gère cette association et aura pour objet l'organisation de la visite de notre village. Jean Pierre et Sébastien sont intéressés.

9 - Journée citoyenne :

La date du 11 juin 2022 étant fixée depuis octobre, Corinne se charge de faire les flyers.

Rendez-vous devant la mairie à 8 h30.

Prévoir grillades après la matinée de travail.

10 - Tri des déchets :

Corinne Font propose de faire des affiches pour rappeler que les poubelles vertes (recyclables) ne sont pas une annexe de la déchetterie et que les bouteilles de verres doivent être amenées au container à verre et non au pied des containers vert ou gris.

11 - Tableau des permanences aux élections législatives :

Madame la maire a transmis le tableau des permanences. Quelques modifications à prendre en compte. Elle précise que les inscriptions sur liste électorale pour les législatives sont arrêtées le 4 mai pour les demandes dématérialisées et le 6 mai pour les demandes papier en mairie.

12 – Réunions d'information sur Plan climat Air énergie Territorial les 17 mai à Arcambal et 24 mai à Calamane

13 - Réclamation sur l'état de la RD 149

Mme La Maire transmet à l'assemblée la réponse du département à sa lettre de réclamation concernant l'état dégradé de la RD 149. En 2023, il est prévu une simple restauration sur quelques points dégradés.

14 – Proposition VERISURE suite à vol :

Fourniture matériel : 1078 € et abonnement mensuel 64,80 €
L'assemblée ne valide pas cette proposition.

Fin séance : 22 h 15

Date prochaine séance : le lundi 13 juin 2020 à 20h30